



Objet : Autorisation de signer le marché complémentaire au marché n°812 327 de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°1 : « collecte en porte à porte ».

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 6 décembre 2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 35-II-6 relatif aux marchés de services ou de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2013148-0005 en date du 28 mai 2013, qui étend le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune du Chesnay au 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°2012.01.04, du Conseil communautaire du 31 janvier 2012, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour les marchés dont le montant excède le seuil des marchés à procédure adaptée ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2013 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a notifié le 9 octobre 2012 au groupement constitué des sociétés Nicollin et Sepur le marché de la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - lot n°1 « collecte en porte à porte ».

Suite à l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, la commune du Chesnay intègre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014. Son marché de collecte en porte à porte se terminera le 7 juillet 2014.

Afin d'assurer une continuité de services, les prestations de collecte en porte-à-porte pour la ville du Chesnay font l'objet d'un marché complémentaire au marché de la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - lot n°1 « collecte en porte à porte ».

Le montant du marché est de 985 507 € HT/an (hors révision de prix) pour la durée du marché, soit 5 420 288 € HT du 8 juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) saisie d'un avis préalable à la passation des avenants qui augmentent le montant initial du marché de 5% et plus, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 95-127 du 8 février 1995, ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant lors de la CAO du 29 novembre 2013.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2013

Décide :

- 1) *d'approuver les termes du marché complémentaire relatif au marché n°812 327 de collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et objets encombrants : - lot n°1 : « Collecte en porte à porte » conclu avec le groupement Nicollin/ Sepur » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit marché et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 011 : charges générales de fonctionnement nature 611 : « prestations de services », fonction 812 « ordures ménagères ».*

Fait à Versailles le 6 décembre 2013.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. de Mazières".

François de MAZIÈRES
Député-Maire de Versailles